

A Saint-Denis, le 12 octobre 2020

Projet du procès-verbal du Conseil de Faculté du 05 octobre 2020

Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention au Conseil de Faculté du 14/12/2020

Président de séance : Jean-Michel JAUZE, Doyen

Membres présents :

Collège des Enseignants :

Collège des Professeurs (A) :

Présent.e.s :

- Yvan Combeau
- Carpanin Marimoutou
- Vilasnee Hautin-Tampoe
- Mylène Lebon-Eyquem

Représenté : - Carpanin Marimoutou par Mylène Lebon-Eyquem

Collège des MCF (B) :

Présent.e.s :

- Reinhold Hargasser
- Philippe Le Tréguilly

Représenté.e.s :

- Nathalie Almar par Mylène Lebon-Eyquem
- Issa Kanté par Reinhold Hargasser pour partie
- Fabrice Folio par Jean-Michel Jauze

Collège BIATSS

Présentes :

- Huguette Dorseuil
- Vanessa Gevia

Représentée : - Amouda Emmanuel-Sivaradjam par Huguette Dorseuil

Collège des Usagers :

Présent.e.s :

- Annabelle Siegemund (UNEF)
- Rudrigue Sautron (UNEF)
- Romain Guest (UNEF)
- Angélique Guichard (UNEF)

Personnalités extérieures :

Excusé : - Thierry Lallemand - IEN

Le quorum est atteint à 14h.

Jean-Michel Jauze, président de séance, rappelle l'ordre du jour.

Une question diverse est demandée sur l'aspect pratique des casiers enseignants. Rapporteuse : Mylène Lebon-Eyquem.

M. Jauze souhaite la bienvenue aux 4 nouveaux étudiants élus au Conseil (liste UNEF) et au nouveau membre PR élu, Mylène Lebon-Eyquem.

L'intéressée remercie les collègues pour son élection et s'engage à porter au mieux leur parole au sein de cette instance.

1) Approbation du procès-verbal du 08 septembre 2020.

Le procès-verbal est **approuvé à l'unanimité moins 3 abstentions** des membres présents et représentés.

2) Point pédagogie :

⇒ *Reconduction de la convention Seychelles : Licence Lettres*

Mylène Lebon-Eyquem rapporte sur les objectifs pédagogiques de la convention avec :

- de nouveaux enseignements pour la L1 délocalisée (NOF),
- une continuité des enseignements en L2 et L3 (offre de formation actuelle). Quelques ajouts ont été apportés sur les séminaires à distance (Covid), le nombre des missions...
Les responsables pédagogiques sont les mêmes que pour la licence Lettres /Réunion

Vote à **l'unanimité** des membres présents et représentés pour les maquettes des L1, L2 et L3.

Vote à **l'unanimité** des membres présents et représentés pour la reconduction de la convention d'application avec l'Université des Seychelles Licence Lettres

⇒ *Convention Bochum – Allemagne*

M. Hargasser rapporte sur cette convention entre les universités de La Réunion et Bochum offrant un cursus franco-allemand en double licence/bachelor allemand : L1 en université d'origine, L2 à l'université de La Réunion, L3 à l'université de Bochum.

Il présente ensuite l'annexe de la maquette.

Le Doyen félicite les collègues germanistes pour leur investissement dans ce dossier et mentionne le soutien de l'UFR pour ce type de collaboration.

Mme Eyquem souligne que la rédaction de la convention a été sécurisée par la DAJI.

Vote à **l'unanimité** des membres présents et représentés.

⇒ *Règlement des études et MCC de la licence Pro Métiers de la communication – option chargé de communication.*

Mme Gévia souligne les 2 petites modifications :

- plus de signature obligatoire de l'étudiant pour la remise de la convention (page 4)
- une nouvelle formulation concernant la certification des langues.

3) Mineure parcours métiers de l'enseignement proposées par l'INSPE et concernant les licences d'espagnol, d'allemand, d'anglais, d'histoire, de géographie et de Lettres (capacité d'accueil et sélection)

Mmes Eyquem et Gévia rapportent sur cette mineure adossée à nos licences :

- capacité réduite en raison des contenus de cette UE qui propose des analyses de pratiques pédagogiques qui nécessitent un effectif réduit de 30 pour les étudiants d'allemand, espagnol et anglais ; de 30 pour les étudiants d'histoire et de géographie et de 15 pour les étudiants de Lettres ;
- sélection en concertation avec les représentants de l'INSPE (lettre de motivation et moyenne de la L2).

Un débat s'ensuit. Mme Tampoe-Hautin s'interroge sur les mineures proposées aux étudiants en Anglais (2 seulement).

La vice-doyenne pédagogie rappelle que chaque département a décidé de son choix pédagogique lors de la construction de la NOF. Le DEMA a choisi une seule mineure pré-pro Anglais en plus de la mineure INSPE. Néanmoins, un bilan sera fait fin octobre début novembre sur le fonctionnement des mineures. Une re-programmation reste possible au S2.

Mme Gévia précise que la mineure Allemand est proposée aux étudiants de L3 d'Anglais actuellement.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Questions diverses

Mme Eyquem rapporte sur une demande spécifique relative aux casiers des enseignants dont l'ouverture est jugée trop restreinte pour y glisser des documents volumineux par ailleurs confidentiels.

Un débat s'ensuit sur la nature des documents, l'option du changement de la porte du casier, l'agrandissement de la fente d'insertion.

Le Doyen fait remarquer qu'il ne s'agit pas d'une question de contenance mais plutôt de possibilité d'y déposer un document volumineux à travers une fente non prévue à cet effet.

Le rôle des agents de la logistique (Accueil) est d'accompagner l'étudiant ou autre public à la boîte aux lettres concernée, de l'ouvrir et d'y faire déposer le document. Le caractère confidentiel du dépôt est ainsi respecté.

Les membres du Conseil demandent qu'un rappel soit fait aux agents sur cette mesure d'accompagnement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h.

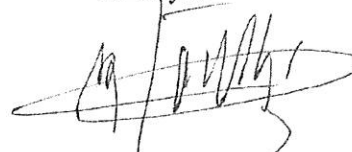
La responsable administrative



Huguette Dorseuil



Le Doyen



Jean-Michel Jauze